

Index des Journaux. 1825.

LIEUTENANT-Gouverneur,

- Pour mettre devant la Chambre la représentation des Grand Jurés des Sessions de Quartier de Carleton, Percé et Douglas Town. 39.
- Pour recommander de continuer l'Acte relatif aux Infirmes &c. 45.
- Pour mettre devant la Chambre une Copie de la Requête de Benjamin Ecuyer, 45.
- Pour mettre devant la Chambre Copies des Adresses de la Maison de la Trinité, 46.
- Avec une Copie de la représentation du Grand Juré de Montréal, relativement à la Prison, 46.
- Avec une estimation des dépenses ordinaires, permanentes et croissantes du Gouvernement Civil du Bas Canada pour 1825, 60. Vote d'une Adresse de remerciemens, 61.
- Avec une Copie de l'Adresse de l'Assemblée du Haut-Canada, relativement à des Chemins de Communication, et recommandant d'appropriier une autre somme d'argent pour parachever le Chemin de Communication entre St. Joachim et la Baie St. Paul, 61.
- Relativement à l'état déplorable des appartemens pour la réception des Lunatiques dans cette Province, 73.
- Recommandant de concourir à mettre à sa disposition les sommes nécessaires pour le mettre en état d'accorder des Salaires à certains Officiers et Serviteurs de la Couronne, 74.
- Relativement à un encouragement à accorder par premium pour naviguer au moyen de Vaisseau à Vapeur entre cette Province et la Nouvelle Ecosse, 112.
- Recommandant d'appropriier une somme d'argent pour encourager l'éducation, 124.
- Pour recommander certains Bills devant le Conseil, relatifs à l'impression de certaines Ordonnances, et à certaines dépenses contingentes de voyages à accorder au Juge Provincial de Gaspé, 125.

MAITRE en Chancellerie, son Rapport à la Chambre, 55.

MEMBRES de la Chambre.

- Présens à l'ouverture de la Session, 9.
- Ils prennent le Serment prescrit par le Statut de la 31e. Geo. III. 9, 10, 23, 34, 50, 80, 88, 108, 113, 115, 118.
- Introduit, 117. Prend le Serment, 118.
- Absents, leurs excuses sont mises devant la Chambre, 13.
- Leurs noms doivent être appelés, 19. Ils le sont, 27.
- Absens en Ville, sommés de se trouver à leurs places, 53, 63.
- Congés d'Absence à eux accordés, 28, 59.
- Permission leur est accordée de paroître devant des Comités de l'Assemblée, 33, 40, 41, 43.

MESSAGES,

- De la part du Lieutenant Gouverneur. *Vide*, Lieutenant Gouverneur, Messages de sa part, &c.

MESSAGES,

- A l'Assemblée, pour lui demander de permettre à l'un de ses Membres de paroître devant un Comité Spécial du Conseil, 52. Rapport du Maître en Chancellerie, 55. La permission est accordée et communiquée à la Chambre, 56. *Vide*, Bills. Bonne correspondance. *Etiam*, conférence.
- De l'Assemblée. *Vide*, comme ci-dessus.
- Pour demander que permission soit donnée à certains Membres et Officiers de cette Chambre, de paroître devant des Comités Spéciaux de l'Assemblée, 33, 40, 41, 42, 77.

N

ORATEUR du Conseil Législatif.

- L'Honorable Jonathan Sewell, Juge en Chef du Bas-Canada.
- Il communique à l'Assemblée l'Ordre du Lieutenant Gouverneur qu'elle procède à l'élection d'un Orateur.
- Il adresse la parole, par ordre de Son Excellence, à l'Orateur de l'Assemblée, lorsqu'il est présenté pour son approbation, 11.
- Il fait rapport de la Harangue de Son Excellence du Trône, 12.
- Il met devant la Chambre les Lettres d'excuse de ses Membres absents, 13.
- Il informe la Chambre, que le Greffier du Parlement à nommé Robert S. M. Sewell, Ecuyer, Greffier Lecteur, en la place de W. R. B. Smith, Ecuyer, qui résigne. Cette nomination est approuvée, 13.
- Il fait rapport de la réponse de Son Excellence à l'Adresse de remerciement de cette Chambre, 17.
- Il fait rapport que le Greffier Assistant a reçu les Livres demandés dans la Session de 1823, 25.
- Il met devant la Chambre les états des fonds payés dans les Banques de cette Province, 32, 33.
- Il met devant la Chambre une Lettre du Greffier en Loi maintenant en Angleterre, 41.
- Il informe la Chambre de la mort subite de l'Honorable Mr. Duchesnay, l'un de ses Membres. La Chambre s'ajourne en conséquence, 47.
- Il proroge le Parlement par l'ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, 141.

ORATEUR de la Chambre d'Assemblée.

- Le Lieutenant Gouverneur ordonne à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un Orateur, 10. Elle lui présente Monsieur Louis Papineau, Ecuyer, pour son approbation. Son discours, 11.
- Il est présent dans la Chambre du Conseil Législatif avec l'Assemblée, 10, 138. Son discours en présentant divers Bills de subsides pour la Sanction Royale, 140.

ORDRE de la Chambre, que le Lord Vi-Comte Falkland soit admis dans la Chambre du Conseil Législatif, lorsque la Chambre sera ouverte, &c. cet ordre doit lui être communiqué par le Greffier, 19.